

## 27 - Exposition «Les Armes de l'Esprit», valorisation des fonds Germaine Tillion - Signature d'une convention de mécénat avec la Fondation d'entreprise la France Mutualiste

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Le Musée de la Résistance et de la Déportation a été créé en 1971 grâce à la ténacité d'une ancienne déportée. Il présente dans une vingtaine de salles plus de 1 000 objets, dessins et archives qui représentent les thèmes de la Résistance et de la Déportation. Fort de plus de 500 œuvres réalisées dans les prisons et camps nazis, il possède l'une des plus grandes collections d'art concentrationnaire.

En lien avec l'entrée au Panthéon de Germaine TILLION le 27 mai 2015 et le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps, le Musée a décidé de mettre à l'honneur la figure de Germaine TILLION. Le musée a retracé son parcours concentrationnaire, son engagement résistant et ses recherches après guerre sur la déportation des femmes françaises de Ravensbrück. «Les armes de l'esprit, Germaine TILLION, 1939-1954» a été présentée au public du 26 mai au 20 septembre 2015.

Fondée en 2012 par la France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne d'Anciens combattants et Victimes de guerre, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste axe ses domaines d'intervention sur les 3 piliers qui constituent ses fondements : devoir de mémoire - esprit de défense - accompagnement social aux combattants d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'à leurs proches.

C'est tout naturellement que la Fondation d'entreprise la France Mutualiste a souhaité accompagner le Musée de la Résistance et de la Déportation dans le cadre de cette exposition et s'engager à apporter à «Ville de Besançon, Direction Citadelle» un mécénat en numéraire d'un montant de 10 000 € net de taxes (dix mille euros net de taxes).

La convention de mécénat doit être signée avec la Fondation d'Entreprise la France Mutualiste en fin d'année.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat à intervenir avec la Fondation d'Entreprise la France Mutualiste.

**«M. LE MAIRE :** La France Mutualiste est un organisme de retraite pour les personnes essentiellement militaires, c'est un mécénat important de la Citadelle, des gens très bien. Pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.